

« LA VOIX DES DDH ET DES JOURNALISTES CONGOLAIS »

Feuillet n°005/PPI/DDH-J/03/2019 du 1^{er} au 31 Mars 2019 portant Monitoring des violations des droits des défenseurs des droits humains et des journalistes en République Démocratique du Congo.

www.ppi-ong.org

Est-il possible qu'un jour en République Démocratique du Congo (RDC) on termine le mois avec un chiffre de « 0 (zéro) cas des violations des droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes » ? Encore une fois, « 13 nouveaux cas des violations des droits des défenseurs des droits de l'homme (DDH) et des journalistes » ont été documentés par l'organisation de protection des DDH et des journalistes, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), au cours du mois de Mars 2019. Ce chiffre est légèrement en baisse par rapport au mois de Février 2019 où 71 cas ont été enregistrés sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Ces violations sont entre autres, l'arrestation et mise en détention au cachot de la police du Groupe Mobile d'Intervention (GMI) à Labotte de deux DDH membres de JEUD organisation membre de la société civile du Sud-Kivu, l'arrestation et détention au cachot du parquet près le Tribunal de Paix de Bukavu de deux DDH et acteurs du bureau de coordination de la société civile sous noyau du quartier Nkafu dans la ville de Bukavu en province du Sud-Kivu. Leur dossier ayant été fixé, il reste actuellement pendant au Tribunal de Paix de Bukavu sous RP 2773. En plus, on a noté la détention au cachot de la police d'Uvira du président de la jeunesse d'Uvira et porte parole de la nouvelle société civile d'Uvira dans la province du Sud-Kivu. A cela s'ajoute un journaliste de la Radio Télévision Sarah (RTS) de Mbandaka dans la province de l'Equateur arrêté et condamné en flagrance à 12 mois de prisons fermes au Tribunal de Paix de Mbandaka avant que sa peine ne soit revue à la condamnation à 6 mois avec sursis en appel par le Tribunal de Grande Instance de Mbandaka. Il en est de même de trois autres journalistes du même média qui vivent en clandestinité depuis l'arrestation de leur collègue. A Mbuji-Mayi dans la province du Kasai-Oriental, la Radio Télévision Fraternité (RTF) de l'église catholique a été attaquée ainsi que la radio GOSHEN VOICE de Beni dans la province du Nord-Kivu. Enfin, l'on a enregistré au cours du même mois la répression de la manifestation des journalistes de Digital Congo à coup des balles réelles et gaz lacrymogène par les militaires de la garde républicaine dans la ville-province de Kinshasa.

De manière succincte, les violations contre les défenseurs des droits humains et les journalistes se sont déroulées de la manière suivante :

I. Violences contre les journalistes et médias

1. Steve MWANYO IWEWE : Journaliste à la Radio Télévision Sarah (RTS) émettant de Mbandaka en province de l'Equateur, Steve MWANYO IWEWE a été condamné à 12 mois de prison ferme et une amende de 200\$USD le 02 Mars 2019 par le Tribunal de Paix de Mbandaka, à l'issu d'un procès en flagrance ouvert contre lui. Ceci après qu'il soit arrêté le 27 février 2019 par les agents de la police de Mbandaka et transféré quelques heures après à la prison centrale de Mbandaka sur ordre du Parquet près le Tribunal de Paix de Mbandaka. Selon les informations parvenues à PPI, il a été condamné pour outrage envers BOBO BOLOKO BOLUMBU, gouverneur de province de l'Equateur. De son côté, le journaliste Steve indique qu'il a été arrêté par ce qu'il travaille dans un média d'une personne qui n'est pas de la même famille politique que celle du gouverneur de l'Equateur, ce qui fait qu'il ait ordonné son arrestation pour l'avoir vue en train de filmer la manifestation des agent de la coordination provinciale de l'environnement qui revendiquaient la rétrocession de 5% versés pour le fonctionnement de ce service. Ayant interjeté appel contre ce jugement, la peine contre le journaliste Steve MWANYO IWENE a été revue à 6 mois avec sursis au Tribunal de Grande Instance de Mbandaka. Ainsi, étant condamné avec sursis, Steve a été libéré le 30 Mars 2019, après avoir passé un mois et un jour à la prison centrale de Mbandaka. Aussitôt sortie de la prison, le journaliste Steve déclare n'avoir jamais outragé l'autorité provinciale. « *Je n'ai jamais tenu des propos outrageants contre le Gouverneur Bobo Boloko. Il s'agissait d'un procès politique. Mon seul et unique péché est que je travaille à un média appartenant à un adversaire politique de l'actuel Gouverneur de province* », explique à l'organisation Journaliste en danger (JED). Il ajoute qu'il est

Nos bureaux de représentation nationale et régionale

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
Av. Vamaro-Nyawera, C/Ibanda
Tél : +243853797912/+243813821013
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org
pascalmupenda1@gmail.com

Kampala/UGANDA
Tirupati Mazima Mall, Kabalagala
Tél : +256 797326931
E-mail : directeur@ppi-ong.org

Site web: www.ppi-ong.org

incapable de reprendre le travail avant de se faire soigner car ayant été tabassé. « *Je suis maintenant libre, mais je suis dans l'incapacité à reprendre mon travail sans pouvoir me faire examiner. Lors de mon arrestation, j'ai été copieusement tabassé par les gardes du corps du Gouverneur de province. J'ai des douleurs au niveau de la tête et thorax. Je dois en principe être admis dans un centre hospitalier de la place* ». Par ailleurs, la RTS déplore le fait que trois de ses journalistes dont **Jean-Claude MAFUNDISHO**, **Yannick Vital MBOMBO** et **Trésor NSAEBINGA** soient obligés de vivre en clandestinité depuis le 28 Février 2019 jusqu'à présent car craignant pour leur vie. Selon JED, des agents de l'ordre munis d'un mandat du Parquet près le TGI de Mbandaka auraient été à leur domiciles la nuit du 27 Février 2019, jour même de l'arrestation du journaliste Steve. Ce mandat serait ému toujours sur plainte du Gouverneur de l'Equateur.

2. Attaque contre le domicile d'un journaliste : Journaliste et chargé de communication à l'organisation Action pour la Paix et la Concorde (APC), **Aimé DIPASHI** a été victime d'attaque à deux fois de suite la nuit du 31 Mars 2019 à son domicile par des personnes non autrement identifiées, d'abord vers 23h00, en suite vers 1h00 du matin. Contacté par PPI, Aimé DIPASHI renseigne que ces bandits ont tenté de forcé la fenêtre ensuite la porte, mais ont été déjoués. D'où, il sollicite aux services compétents de lui assurer la sécurité.

3. Radio Télé Fraternité (RTF) : Chaine de l'église Catholique émettant à partir de Mbuji-Mayi dans la province du Kasai-Oriental, ce média a été saccagé le 16 Mars 2019 par les militants identifiés comme de l'union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti au pouvoir qui s'insurgeaient contre l'échec de leur parti aux élections sénatoriales du 15 Mars 2019. Ayant suivi la diffusion à la RTF du message de remerciement de Ngoy Kasandji, ancien gouverneur de la province du Kasai Oriental, ils ont cru qu'il serait en direct au studio, d'où ils ont forcé l'accès aux installations de ce média. Lorsqu'ils ont constaté qu'il n'y était pas, ils ont vandalisé ce média et pillés certains matériels au point qu'elle a été tout simplement réduite au silence. Signalons qu'à cette même occasion, les manifestants se sont attaqués à plusieurs résidences des députés provinciaux de l'UDPS, qu'ils ont accusé d'avoir été corrompus par la plate-forme Front Commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, ancien président de la RDC. Un policier commis à la résidence d'un député a même été tué lors de cette manifestation.

3. Radio GOSHEN VOICE : Emettant depuis la ville de Beni dans la province du Nord-Kivu, la radio GOSHEN VOICE a été attaquée par les inciviques non autrement identifiés la nuit du 17 Mars 2019 qui ont tout saccagé à leur passage, après avoir forcé et cassé la porte d'entrée principale donnant accès à la cabine technique. Ici, l'on signale certains matériels qui ont été emportés, parmi lesquels deux ordinateurs, trois téléphones et les casques, obligeant ainsi ce média a cessé avec la diffusion de ses programmes.

4. DIGITAL CONGO : Appartenant à un membre de l'ancienne famille présidentielle en RDC, ce média audiovisuel émet depuis Kinshasa, Capital de la RDC. Au cours de la deuxième semaine du mois de Mars, un mouvement de grève ayant comme mobile la revendication salariale a été entamé par les journalistes. En date du 20 Mars 2019, les journalistes ont été surpris dans leur manifestation par une forte répression des militaires identifiés comme de l'ancienne garde république qui ont fait usage du gaz lacrymogène et des balles réelles pour les obliger de quitter le lieu. Les témoins indiquent que certains journalistes ont été légèrement blessés.

II. Violences contre les défenseurs des droits de l'homme (DDH)

1. Arrestation et poursuite judiciaire contre les DDH

a. Marc OMBENI et Edmond MADESI : Rapporteur et Rapporteur Adjoint du bureau de coordination de la société civile sous noyau du quartier Nkafu, commune de Kadutu, ville de Bukavu en province du Sud-Kivu, Marc OMBENI et Edmond MADESI ont été arrêté par le commandant de la police de cette contrée, Egide KITUMAINI, le 05 Mars 2019, conduit au parquet près le Tribunal de Paix de Bukavu. Contacté par PPI à travers ses avocats conseils qui assistent les victimes quant au motif de leur arrestation, le magistrat instructeur du dossier a indiqué que ces DDH et acteurs de la société civile sont poursuivis pour imputations dommageables à l'endroit d'Egide KITUMAINI, Commandant du sous commissariat de la police de Karhale au quartier Nkafu. Ceci après que Marc

et Edmond aient signé et rendu public une dépêche¹ dans laquelle la société civile de leur contrée dénonce les actes de torture, traitements cruels, inhumains et dégradants ainsi que les arrestation arbitraires et détentions illégales assorties des perceptions des frais illégaux régulièrement enregistrés dans le sous commissariat de la police de Karhale, faits que le commandant de ce sous commissariat de la police a rejeté et a saisi le Parquet pour imputations dommageables dans le chef des cités. Dossier examiné avec célérité inquiétante, le même jour du 05 Mars 2019 ces DDH ont été acheminés à la Prison Centrale de Bukavu, avant que le dossier ne soit fixé et enrôlé sous RP 2773 au Tribunal de Paix de Bukavu en date du 09 Mars 2019. Programmé à l'audience publique du mardi 12 Mars 2019, les avocats conseils déployés par les organisations de défense et protection des DDH ainsi que les acteurs de la société civile qui assistent les victimes ont présenté au Tribunal la requête de mise en liberté provisoire en faveur des prévenus. Prise en délibéré, celle-ci a été dite fondée, ce qui a conduit à la libération provisoire de des DDH Marc OMBENI et Edmond MADESI le 13 Mars 2019, après avoir passé 9 jours en détention à la prison centrale de Bukavu. Etant en liberté provisoire, ce dossier reste pendant devant le tribunal, en attendant le jugement définitif les condamnant ou les acquittant. La prochaine audience est fixée au 15 Avril 2019. Par ailleurs, des informations parvenues à PPI renseignent que ces DDH vivent en clandestinité, craignant pour leur sécurité étant donné qu'ils sont revenus au quartier Nkafu dont la gestion sécuritaire est entre les mains du commandant KITUAINI, lui qui voulait qu'ils soient en prison et qui visiblement n'est pas content de leur libération.

b. Toussaint MPURUTA et Ephrem BACHISHOGA : Egalement DDH et acteurs de l'organisation dénommée JEUD, membre de la société civile du quartier Nkafu, Ephrem et Edmond ont été arrêtés par les éléments de la police du Groupe Mobile d'Intervention (GMI) le 09 Mars 2019, alors qu'ils étaient en train d'attendre une audience qui devrait leur être accordée par le commissaire provincial de la police, le Général Louis Second KARAHWA en rapport avec l'arrestation de leurs collègues Edmond Et Marc ainsi que la situation sécuritaire au quartier Nkafu en lien avec la collaboration entre la population et les policiers du sous commissariat de la police de Karhale au même quartier. Ils ont été libérés le 12 Mars 2019, après intervention de PPI à travers les avocats déployés pour assister les prévenus. De même, depuis la sortie de la prison, les dernières informations parvenues à PPI indiquent que l'un de ces DDH est tombé malade jusqu'à présent suite aux mauvaises conditions sanitaires dans lesquelles ils étaient au cachot.

c. André BYADUNIA : Président de la jeunesse de la ville d'Uvira dans la province du Sud-Kivu et porte parole de la nouvelle société civile de cette entité, André BYADUNIA a été arrêté dans l'après-midi du jeudi 21 Mars 2019 au moment où il prenait part à un atelier sur la consolidation de la paix organisé par l'ONG International Alert dans la salle polyvalente de la Mairie d'Uvira. Des informations collectées par PPI ont indiqué que cette arrestation serait due au fait que le DDH André refuse à certaines personnalités d'Uvira de s'immiscer pour des fins politiques dans l'organisation des élections du comité des jeunes de la société civile de Kiliba, et cela en violation des textes qui régissent cette structure citoyenne. Par ailleurs, le colonel Gilbert de la police d'Uvira soutient que M. André BYADUNIA serait poursuivi pour trouble à l'ordre public et coopération avec les groupes armés. Signalons que le DDH André B. a été libéré l'après-midi du vendredi 22 Mars 2019, après le plaidoyer mené par les organisations de défense et protection des DDH ainsi qu'une forte implication de la jeunesse d'Uvira. Signalons qu'avant la libération de Monsieur André, l'Officier de police judiciaire (OPJ) instructeur lui a dit qu'il va transférer son dossier au Parquet près le Tribunal de Grande Instance d'Uvira pour qu'il poursuive avec l'instruction des faits mis à charge.

Condamnant encore une fois ces violations, l'ONGDH Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) formule des recommandations ci-après :

¹ Déclaration

1. Au Gouvernement national :

- Mettre tout en œuvre pour se rassurer qu'il a le contrôle effectif de l'armée et de la police nationale congolaise pour contraindre certaines infiltrations et/ou éléments indisciplinés qui tirent à balles réelles sur les manifestants, obéissant à certains ordres donnés par des personnalités non habilitées ;
- Œuvrer pour l'ouverture effective de l'espace civique en abrogeant par parallélisme de forme toutes les mesures/décisions et/ou instructions dites permanentes liées à la restriction des manifestations publiques et des réunions ainsi que la liberté d'association et des groupes/mouvements citoyens en RDC ;

2. A la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et le commissariat provincial de la police nationale congolaise, de mener urgemment des enquêtes au sous commissariat de la police de Karhale au quartier Nkafu à Bukavu pour vérifier les faits dénoncés par la société civile et établir les responsabilités ;

3. Au commissariat provincial de la police, de permuter en toute urgence le commandant KITUMAINI vers un autre commissariat afin de permettre une bonne collaboration entre la police et la société civile, voire toute la population du quartier Nkafu ;

4. Au Tribunal de Paix de Bukavu et éventuellement le Parquet près le Tribunal de Grande Instance d'Uvira, de bien dire le droit dans le cadre des dossiers des DDH leur soumis ;

5. Aux défenseurs des droits de l'homme et journalistes, de rester toujours unis et en alerte dans le cadre du suivi des dossiers de leurs pairs devant les juridictions et lorsque certains d'eux sont poursuivis dans le cadre de leurs activités.

Quelques avancées à saluer

Les cas des violations des droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes en RDC sont revus en baisse au cours du mois de Mars 2019 par rapport au mois de Février 2019. Pour Mars l'on a enregistré 13 cas contre 71 cas en Février. Tout en saluant cette avancée significative, PPI exhorte les autorités congolaises et d'autres acteurs impliqués dans les violations des droits des DDH et des journalistes à fournir un effort afin un jour on arrive à compter « zéro cas des violations » au cours du mois.

PPI est une organisation du droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « *Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libre des persécutions et violations de leurs droits* ».

PPI a pour mission, « *Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle* ».

www.ppi-ong.org

Nos bureaux de représentation nationale et régionale

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
Av. Vamaro-Nyawera, C/Ibanda
Tél : +243853797912/+243813821013
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org
pascalmupenda1@gmail.com

Kampala/UGANDA
Tirupati Mazima Mall, Kabalagala
Tél : +256 797326931
E-mail : directeur@ppi-ong.org

Site web: www.ppi-ong.org